



GROUPE CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (GCHP) DE BOXE CANADA

But	Le GCHP offre des conseils et des recommandations en matière d'élaboration de critères de sélection de brevet ainsi que pour la préparation de documents et de politiques en lien avec le programme de haute performance.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se réunir tous les deux mois et à la demande du directeur de haute performance de Boxe Canada.
Responsabilités	<p>Le GCHP fournira des conseils au DHP en ce qui a trait aux sujets clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan annuel de haute performance annuel de Boxe Canada; • Le plan stratégique de haute performance de Boxe Canada; • Le Programme d'aide aux athlètes; • Les critères de sélection de l'équipe nationale; • Les procédures de nomination pour les grands Jeux; • La conformité des sélections du DHP aux politiques établies. <p>Le GCHP peut conseiller le DHP sur n'importe quel autre sujet touchant les programmes et les athlètes de haute performance.</p>
Autorité	Le GCHP n'est pas autorisé à lier Boxe Canada de quelque manière que ce soit, à lui occasionner des dépenses ou à s'engager en son nom.
Composition	<p>Le GCHP se composera au minimum des six (6) personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur de haute performance (DHP) de Boxe Canada • Un entraîneur de l'équipe nationale du Centre national de haute performance de Boxe Canada • Un membre de l'équipe de soutien intégré de Boxe Canada, idéalement le chef de l'équipe • Un représentant et une représentante des athlètes du programme de haute performance • Un entraîneur membre du groupe consultatif sur le développement des entraîneurs choisi par le directeur haute performance. <p>Les personnes suivantes peuvent aussi s'ajouter au GCHP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentants d'importants partenaires de performance (À nous le podium, Comité olympique canadien, etc.) • Entraîneurs du Centre national d'entraînement • Membres de l'équipe de soutien intégré • Autres personnes aux compétences jugées pertinentes
Durée du mandat des membres du GCHP	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du GCHP exercent leurs fonctions au gré de Boxe Canada.
Responsabilités du DHP	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le calendrier annuel des réunions du GCHP et le modifier au besoin. • Demander l'avis du GCHP pour l'élaboration de politiques, s'il y a lieu. • Établir l'ordre du jour des réunions. • Présider les réunions et veiller à ce qu'un procès-verbal soit rédigé. • Fournir les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents approuvés aux groupes consultatifs, aux comités et aux administrateurs concernés.
Responsabilités des membres du GCHP	<ul style="list-style-type: none"> • Assister aux réunions ou aviser le président de son absence. • Ne pas s'absenter à plus de trois (3) réunions consécutives. • Prendre connaissance de l'ordre du jour et déclarer tout conflit d'intérêts au début de la réunion. • Prendre connaissance de tous les documents avant les réunions. • Fournir des commentaires critiques et objectifs à Boxe Canada.

	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et approuver les procès-verbaux avant leur publication.
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Le GCHP peut demander l'autorisation de Boxe Canada pour établir un budget annuel ou obtenir des fonds pour des projets ponctuels, dont Boxe Canada aura préalablement été avisée par écrit. • La décision finale en la matière revient au directeur général de Boxe Canada.
Reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Le président relève directement du directeur général de Boxe Canada. • Les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions seront remis au conseil d'administration de Boxe Canada et aux membres de Boxe Canada lors de l'assemblée générale annuelle.
Examen et approbation	<ul style="list-style-type: none"> • Le présent document doit être examiné tous les deux (2) ans par le directeur général et le directeur haute performance de Boxe Canada.